

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE – DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



Avenant n°1 à l'accord-cadre n°5I24013 pour l'accompagnement à la mise en oeuvre de pratiques orientées ITIL - ARGAIN CONSULTING INNOVATION SAS - Sans incidence financière

N° DEC.2025.05.128.DCSI

LA PRESIDENTE DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 1 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation à madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale ;

Vu la décision n°136.24.03 DCSI du 26 mars 2024 autorisant la signature du marché ;

Vu le budget de Quimper Bretagne Occidentale ;

Sur proposition du directeur général des services ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Objet de l'avenant

Quimper Bretagne Occidentale conclura un avenant n°1 avec la société ARGAIN CONSULTING INNOVATION SAS, sise l'Amiral, 15 rue Rouget de l'Isle – 92130 Issy-les-Moulineaux.

Cet avenant a pour objet d'acter le transfert des droits et obligations relatifs au marché susmentionné, suite à la fusion par absorption de la société SIDERLOG par la société ARGAIN CONSULTING INNOVATION.

Article 2 : Modification des clauses initiales de l'accord-cadre

À compter du 1^{er} juillet 2024, la société SIDERLOG, sise, 15 rue Rouget de l'Isle à Issy les Moulineaux – SIRET : 432 993 541 00080 transfère ses droits et obligations à la société ARGAIN CONSULTING INNOVATION, sise, l'Amiral – 15, rue Rouget de l'Isle à Issy les Moulineaux – SIRET : 479 663 718 00035.

Article dernier : Exécution

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil communautaire.

Fait à Quimper, le 06 mai 2025

La présidente,
Isabelle ASSIH,

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 07/05/2025
(AR du 07/05/2025 ID: 029-200068120-20250506-DC1667H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/05/2025

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*